



Inspection générale des affaires sociales

# La prévention de la désinsertion professionnelle des salariés malades ou handicapés

<http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article646>

**SANTÉ AU  
TRAVAIL**

LES ASSISES DU  
**MAINTIEN  
EN EMPLOI**

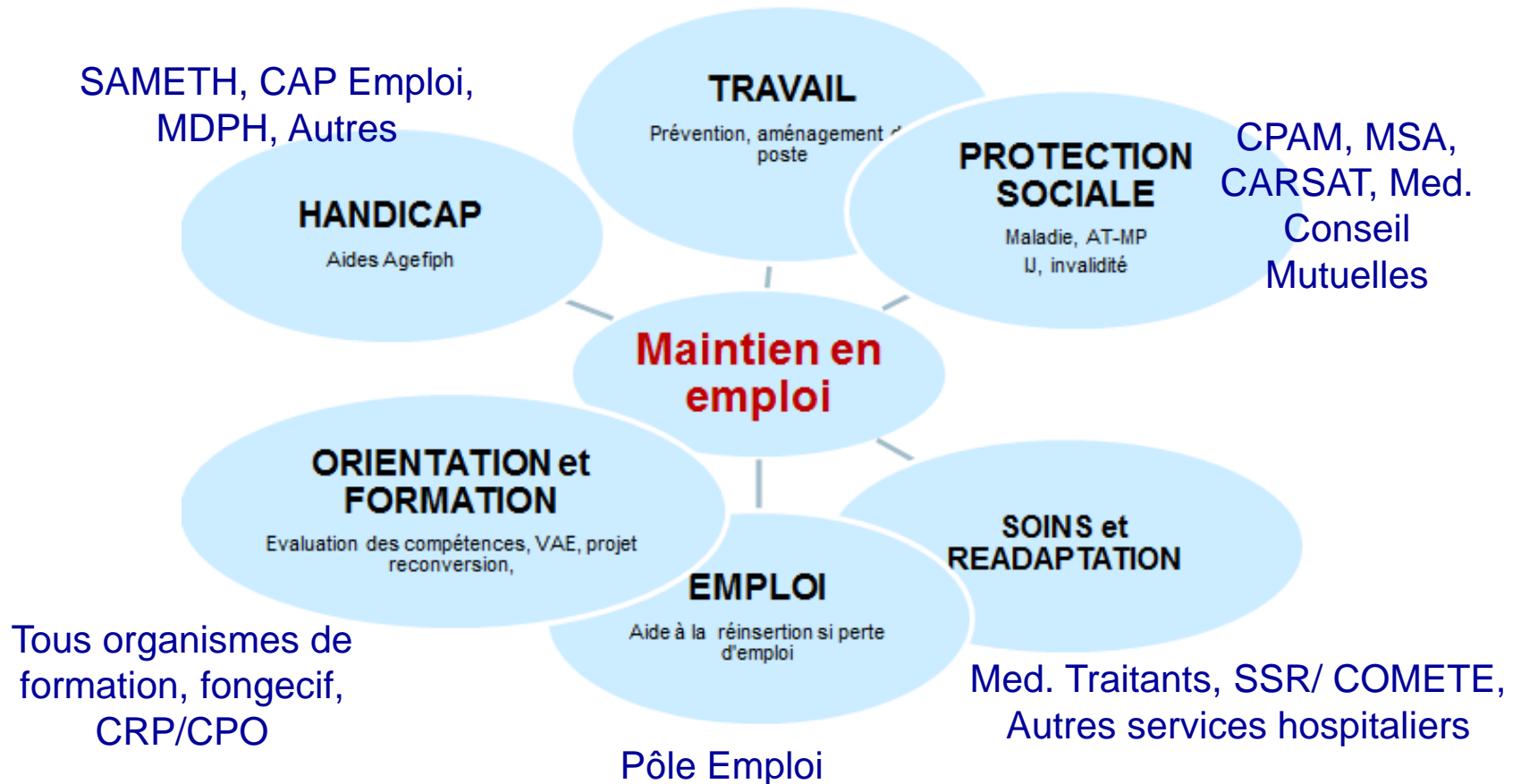


**PARIS**  
Maison de la Chimie  
**24 AVRIL 2018**

[www.assises-maintien-emploi.com](http://www.assises-maintien-emploi.com)

# UNE PROBLEMATIQUE AU CROISEMENT DE MULTIPLES CHAMPS DE L'ACTION PUBLIQUE

Entreprises, partenaires sociaux, SSTA-SSTI



- ❑ Mission centrée **sur les dispositifs mobilisables** en faveur des salariés relevant du code du travail, une fois le problème de santé avéré, qu'il soit d'origine professionnelle ou non

- ❑ Promouvoir une vision globale orientée vers la sécurisation des parcours professionnels : détection précoce et accompagnement dans la durée
- ❑ Miser en priorité sur les acteurs-clefs : l'entreprise et le collectif de travail, les services de santé au travail
- ❑ Faciliter l'accès au droit commun des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle
- ❑ Veiller à la couverture de la diversité des besoins



- ❑ 5 à 10 % de salariés fragilisés par leur état de santé
- ❑ Rôle de Sesame du statut de BOETH pour l'accès à une grande partie des aides et mesures
  - Définition législative et jurisprudence très larges et fortes incitations des salariés à demander la RQTH
  - Impact restrictif de la procédure (délais, réticences psychologiques)
  - Une plus grande ouverture poserait la question de l'équilibre financier de l'Agefiph



- ❑ Développer le rôle du dialogue social
  - ❑ Au-delà des accords OETH, encourager aussi l'inscription de la PDP dans les négociations
    - sur la qualité de vie et la santé au travail
    - sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
  - ❑ Réfléchir aux modalités de maintien des liens entre l'entreprise et les salariés en arrêt de travail de longue durée
- ❑ Lorsqu'une reconversion est nécessaire, faciliter l'accès rapide aux dispositifs de droit commun
  - ❑ L'accès à une action d'évaluation, d'orientation, de VAE ou de formation avant le licenciement reste rare en pratique, alors que les dispositifs spécifiques de l'Agefiph et des caisses ne peuvent couvrir qu'un faible nombre de bénéficiaires



## DES PISTES DE DÉVELOPPEMENT DES INTERVENTIONS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

- ❑ Mieux informer les médecins traitants et les inciter à orienter leurs patients en risque de désinsertion professionnelle vers les SST, faciliter les échanges entre médecins
- ❑ Maintenir la mobilisation des services sociaux des caisses et former tous leurs praticiens-conseils
- ❑ Aider les services hospitaliers à mettre en place des équipes dédiées à l'accompagnement du retour au travail
- ❑ Proposer à des SSTI de conduire une expérimentation conjointe sur l'organisation de l'accompagnement pour le maintien en emploi
- ❑ Améliorer et simplifier certains dispositifs (maintien des IJ pour préparation du retour à l'emploi, CRPE, indemnité temporaire d'inaptitude, temps partiel thérapeutique/travail léger, révision des pensions d'invalidité)



Un rôle irremplaçable mais une implication et des moyens consacrés à la PDP très hétérogènes

- ❑ Renforcer le pilotage des SST : une condition de réussite
- ❑ Informer tous les salariés sur les missions du SST
- ❑ Informer les SST sur tous les arrêts de travail pour qu'ils puissent proposer aux salariés une visite de pré-reprise
- ❑ Soutenir le développement dans les SST d'équipes pluridisciplinaires de PDP
- ❑ Ouvrir aux SSTI la possibilité de prescrire une PMSMP
- ❑ Limiter les risques de rupture de parcours liés aux changements de statut





Inspection générale des affaires sociales

Merci de votre attention

## La prévention de la désinsertion professionnelle des salariés malades ou handicapés

P. Aballéa, M-A. du Mesnil du Buisson,  
avec la participation d'A. Burstin

<http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article646>

